



Titre : Code de Conduite Éthique du Groupe Alubar

1. PRÉFACE

Message du Conseil d'Administration

L'historique du groupe Alubar montre que nos réalisations reposent sur la confiance des employés, des actionnaires, des clients et des fournisseurs, des institutions financières et gouvernementales, de la presse et de la communauté. Cette confiance garantit la durabilité de nos relations et de nos activités.

L'objectif de ce code de conduite éthique est de transmettre, à tous ceux qui intègrent directement ou indirectement les activités quotidiennes du groupe Alubar, que nos valeurs sont guidées de manière responsable par un caractère éthique que nous utilisons dans nos activités et qui doit garantir nos actions dans le futur.

Le groupe Alubar est une entreprise de renommée internationale pour ses produits et services et, par conséquent, il estime qu'une conduite éthique est indispensable dans les organisations qui cherchent à se distinguer sur les marchés où elles opèrent. Notre posture éthique nous permettra de maintenir la confiance acquise auprès des parties prenantes de l'organisation et, dans le même temps, contribuera à la croissance de notre image institutionnelle et de nos activités de marketing.

Le Code de Conduite Éthique d'Alubar nous aidera également à remplir notre mission, notre vision et nos valeurs de manière efficace. ticas de gouvernance d'entreprise, qui nous permettra d'allier Éthique et Efficacité, afin de réduire les risques de nos activités et d'accroître la productivité de nos opérations.

José María Barale
Président du Conseil d'Administration



Message du Conseil Exécutif

Le Groupe Alubar a démontré, depuis le début des activités de ses entreprises, son engagement à agir avec intégrité, honnêteté, respect et professionnalisme dans les affaires nationales et internationales, en cherchant toujours à participer à des alliances stratégiques avec d'autres entreprises leaders sur le marché mondial.

Nous renforçons notre engagement à continuer d'agir conformément aux valeurs éthiques les plus exigeantes dans tous les environnements qui entourent nos activités. Le respect des normes de nature éthique garantit la confiance que les actionnaires ont déléguée à chacun de leurs employés envers l'organisation.

Ces normes font partie intégrante de la conduite éthique déterminée par l'entreprise, et représentent notre engagement et notre participation active afin que les clients, les fournisseurs, les entités financières et gouvernementales et les communautés où nous développons nos activités puissent percevoir que la croissance et la reconnaissance des entreprises du Groupe Alubar sont soutenues par des valeurs que nous partageons fièrement.

Nous vous invitons à lire, réfléchir et appliquer le code de conduite éthique du Groupe Alubar, en l'utilisant comme un guide pour orienter votre comportement quotidien dans les entreprises.

Enfin, lorsque nous commencerons tous à intégrer ce document dans son intégralité, nous transformerons notre façon d'agir et d'entrer en relation avec les gens et l'organisation. Ainsi, nous nous engagerons à assumer la responsabilité que nous avons envers nous-mêmes, envers nos familles, envers le Groupe Alubar et, surtout, envers la société.

Cordialement,

Maurício Santos
Directeur Exécutif Alubar Metals and Cables



2. PRÉSENTATION

Le groupe Alubar estime que ses activités doivent être menées sur la base de comportements intègres et alignés non seulement sur les règles et procédures internes, mais aussi en conformité avec toute la législation applicable à son secteur d'activité. Pour ce faire, nous cherchons à maintenir la transparence de nos activités et à démontrer notre crédibilité à travers notre ensemble de valeurs:

- Intégrité - Signifie une conduite impartiale, transparente et honnête. Elle concerne également le respect des lois et règlements qui régissent les activités de notre secteur et de notre organisation.
- Clients - Nous établissons des relations à long terme avec les clients en les écoutant, en les comprenant et en dépassant leurs besoins, en temps voulu et sans controverse.
- Les personnes - Les personnes constituent un différentiel dans la performance du Groupe Alubar. Nous recrutons, formons et promovons les meilleures personnes, et nous nous engageons en faveur de la qualité, de l'innovation, de la rémunération équitable, de la diversité et du respect des autres.
- Amélioration continue - Nous savons que le succès durable dépend de notre capacité à améliorer en permanence la qualité, le coût et la ponctualité de nos produits et services.
- Entrepreneuriat - L'entrepreneuriat est la recherche incessante de nouvelles opportunités et de solutions innovantes aux problèmes et aux besoins qui se présentent.
- Fiers d'être Alubar - Nous sommes fiers de faire partie d'une organisation qui fait la différence dans son domaine d'activité et dans sa capacité à relever et à surmonter les défis. Nous assumons véritablement le comportement de propriétaires de l'entreprise, en poursuivant toujours les objectifs définis.

Tous les actionnaires et les employés du Groupe Alubar doivent avoir une conduite alignée sur ces valeurs, en veillant à les respecter et à les diffuser à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.



3. PRINCIPES FONDAMENTAUX

Ce sont des principes fondamentaux pour le Groupe Alubar :

- **Respect de la vie :** nous exerçons nos activités dans le respect de l'homme et de la nature, nous valorisons nos collaborateurs, notre plus grande richesse, en leur offrant un environnement de travail sain et sûr et en assurant leur bien-être.
- **Bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise :** en nous alignant sur les meilleures pratiques de comptabilité et de gestion, nous adoptons une communication claire, objective et opportune à l'égard de nos actionnaires, ce qui soutient le processus de prise de décision et élève le niveau d'excellence de notre activité.
- **Engagement en faveur de la protection, de la promotion et de la sensibilisation aux droits de l'homme :** tout au long de la chaîne de production et de la prestation de nos services, nous suivons les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme afin de garantir la liberté de pensée, d'expression et d'égalité pour tous.
- **Obtenir des résultats grâce à la responsabilité sociale des entreprises :** nous prenons en compte l'économie, l'éducation, l'environnement, la santé, les activités locales et le gouvernement pour contribuer à la construction d'une société plus juste et d'un environnement plus sain.

Ces principes doivent être respectés, dans la mesure du possible, dans les autres entités dans lesquelles le Groupe Alubar a un intérêt direct ou indirect dans les pays où il opère.

Il s'agit de principes fondamentaux pour les membres du Conseil d'Administration et de ses comités consultatifs, les directeurs, les employés, les stagiaires et les apprentis mineurs du Groupe Alubar :

- **Agir avec responsabilité, honnêteté, confiance, respect, loyauté, transparence.**
- **Se conformer aux obligations légales applicables dans les pays où le Groupe Alubar opère, directement ou indirectement, et aux politiques, instructions et réglementations internes de la société.**



4. PORTÉE ET COUVERTURE

Ce Code, qui contient des règles générales de conduite éthique à respecter, doit être observé par tous ceux qui font partie du Groupe Alubar, ou qui agissent, directement ou indirectement, en son nom. Ces règles servent de guide pour toutes les politiques et normes du Groupe Alubar.

Règles de Conduite Éthique

Il s'agit de comportements attendus :

1. Exercer leurs activités en harmonie avec ce Code, les politiques et autres règles internes définies par le Groupe Alubar, en les faisant connaître à leurs collègues.
2. Les employés qui gèrent ou dirigent des équipes ont un rôle supplémentaire à jouer dans la communication de nos valeurs éthiques. Ils doivent montrer l'exemple pour contribuer à un environnement de travail équitable et respectueux et veiller à ce que les professionnels directement liés à leur poste agissent conformément à nos normes d'intégrité.
3. Maintenir une attitude professionnelle collaborative, honnête, respectueuse, loyale, impartiale et transparente dans les relations avec les employés, les fournisseurs, les clients et les actionnaires.
4. Participer à toutes les formations que l'entreprise promeut et les appliquer dans leur vie quotidienne, notamment sur les questions liées au programme d'intégrité.
5. Se présenter dans un environnement de travail adapté au développement de ses activités (sans ivresse, sans consommation de drogues, etc.).
6. Éviter, décourager et réprimander les commentaires méchants ou la poursuite de conversations indiscrètes et désagréables sur d'autres professionnels, clients et fournisseurs (verbalement ou par écrit).
7. Agir dans le strict respect de toutes les lois applicables aux opérations du Groupe Alubar dans les pays où il opère, y compris la loi brésilienne contre la corruption (loi 12.846/13), la Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), la UK Bribery Act (UKBA) et la CFPOA (Foreign Public Officials Corruption Act).
8. Préserver les actifs du groupe Alubar, notamment son image et sa réputation, ses installations, ses équipements et son matériel, en les utilisant uniquement aux fins prévues.
9. Maintenir une conduite correcte sur le lieu de travail et en dehors, y compris dans les médias sociaux, lorsqu'il utilise le nom ou le logo d'Alubar, son uniforme ou tout autre matériel susceptible de l'identifier comme son employé ou son représentant, en visant toujours à préserver l'image et la réputation de l'entreprise.
10. Être prudent et responsable dans nos relations avec les autorités, les clients, les concurrents, les fournisseurs, les membres des communautés et tous les autres individus et organisations avec lesquels le Groupe Alubar est en relation dans le cadre de ses activités, en cherchant toujours à préserver la bonne réputation, l'image et les relations de nos entreprises.
11. Se livrer à une concurrence ouverte et indépendante sur tous les marchés, ne pas conclure d'accords (formels ou non) avec des concurrents pour fixer ou déterminer les prix, répartir les produits, les marchés, les territoires ou les clients.
12. Respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers.
13. Maintenir la confidentialité des informations sur les clients et les fournisseurs, en ne divulguant pas leurs enregistrements, leurs informations, leurs opérations, leurs services sous contrat, etc.
14. Soyez attentif et prudent lorsque vous organisez des réunions ou des interactions d'entreprise (en face à face ou virtuelles), notamment dans les lieux publics tels que les



aéroports, les restaurants, les ascenseurs, les taxis, etc. Évitez toujours les excès de langage, les mauvaises langues, les blagues infâmes, les abus d'intimité ou tout autre type de comportement non professionnel et/ou embarrassant, en particulier en présence de tiers ou d'autorités.

15. Éviter les situations dans lesquelles il peut y avoir un conflit d'intérêts entre eux-mêmes et les intérêts du groupe Alubar et, lorsque cela n'est pas possible, s'abstenir de représenter le Groupe Alubar dans l'affaire en question et communiquer immédiatement le fait au supérieur immédiat et/ou au Service de Conformité.

16. Ne pas établir de relations commerciales avec des entreprises ou des personnes qui ne respectent pas des normes d'éthique, de santé, de sécurité et de droits de l'homme en harmonie avec celles du Groupe Alubar.

17. S'engager en faveur du développement durable des régions où le Groupe Alubar opère et adopter les préceptes de la consommation consciente tels que : ne pas gaspiller l'eau, l'énergie, le papier, les objets en plastique, le matériel de bureau et la collecte sélective.

18. Agir avec responsabilité sociale et respect de la dignité humaine à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises du Groupe Alubar.

19. Réaliser les activités quotidiennes en respectant les normes internes et externes de santé et de sécurité applicables au Groupe Alubar.

20. Collaborer efficacement avec les agences, entités ou agents publics, y compris dans le cadre des agences de régulation et des organes de contrôle du système financier national, afin que les éventuelles infractions imputées à l'organisation soient effectivement clarifiées.

[Découvrez notre Politique de Souvenirs, Cadeaux, Dons et autres Contributions.](#)

Une telle conduite est intolérable et fait l'objet de mesures disciplinaires :

1. Utiliser sa position pour obtenir des avantages personnels, des facilités et/ou accorder toute forme de favoritisme ou de bénéfice personnel illégitime à des collaborateurs, des proches ou des tiers.

2. Permettre que les activités et les opérations du Groupe Alubar soient utilisées dans la pratique d'actes illicites, tels que : corruption locale ou transnationale, pots-de-vin, blanchiment d'argent, fraude, etc.

3. Tromper quelqu'un, le blâmer injustement ou lui causer un préjudice quelconque.

4. Discriminer une personne en fonction de son sexe, de son orientation sexuelle, de ses convictions religieuses, de son origine ethnique, de sa race, de son origine, de sa classe sociale, de son âge, de son appartenance syndicale, de ses convictions politiques, idéologiques, de son handicap, de son état civil ou de toute autre caractéristique physique.

5. Pratiquer le harcèlement de toute nature, y compris le harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les situations qui représentent un manque de respect, une intimidation, des situations vexatoires, une hostilité ou une gêne ou des menaces dans les relations entre ses employés, quel que soit leur niveau hiérarchique.

6. Autoriser ou faire de la propagande politique ou religieuse dans les locaux de nos entreprises, ou même en dehors, si l'action peut être associée de quelque manière que ce soit à la marque de l'entreprise.

7. Participer à des activités ou à des manifestations de partis politiques impliquant ou provoquant une association avec la marque Alubar. Les employés qui souhaitent s'impliquer dans ces questions, ou qui se manifestent dans ce sens, doivent préciser leur caractère personnel et il ne doit y avoir, en aucun cas, d'association de l'image du Groupe Alubar.

8. Obliger la participation des employés à des événements religieux et/ou culturels promus par le Groupe.



9. Accorder un traitement préférentiel ou privilégié à tout client ou fournisseur en désaccord avec les politiques et les normes du Groupe Alubar.
10. Offrir ou recevoir quelque chose de valeur en désaccord avec les politiques et les normes du Groupe Alubar, comme moyen d'exercer une influence indue, ou pour obtenir un gain personnel ou un prix pour soi-même ou un tiers.
11. Solliciter, accepter ou, de quelque manière que ce soit, bénéficier de cadeaux ou de faveurs de la part d'un individu ou d'une entreprise, publique ou privée, qui est liée au Groupe Alubar, en désaccord avec la Politique des cadeaux, dons et autres subventions et/ou la Politique des conflits d'intérêts.
12. Faire des dons ou des contributions sociales au nom du Groupe Alubar en désaccord avec la Politique relative aux cadeaux, dons et autres subventions.
13. Promettre, offrir, donner ou autoriser, directement ou indirectement, un avantage indu (quelque chose de valeur) à un agent public ou à un tiers qui lui est lié.
14. Vendre et/ou faire de la publicité pour leurs propres produits ou services ou ceux de tiers dans les locaux de l'entreprise.
15. Détruire, effacer ou copier les informations confidentielles ou sensibles produites dans l'exercice de son activité, puisque les matériaux produits par nos employés sont la propriété du Groupe Alubar.
16. Utiliser à des fins privées ou transférer à des tiers les informations et le savoir-faire internes du groupe Alubar (connaissances, technologies, méthodes, systèmes, logiciels, etc.), sans autorisation préalable ou embauche spécifique à cette fin.
17. Divulguer toute information stratégique confidentielle ou sensible du Groupe Alubar à laquelle il/elle a accès, y compris s'il/elle cesse d'être lié(e) au groupe comme le stipulent les clauses contractuelles.
18. Consommer de l'alcool ou des drogues psychoactives illégales pendant les heures de travail ou dans les locaux d'Alubar.

Ces règles n'épuisent pas l'ensemble des comportements attendus et intolérables à adopter par nos employés, étant des références liées à la plupart de nos activités. Ainsi, toutes les actions doivent tenir compte du bon sens dans les attitudes et du respect des réglementations internes et externes.

La violation de la conduite fera l'objet de mesures disciplinaires prévues dans la Politique des conséquences du Groupe Alubar.

[En savoir plus sur notre politique de conséquences](#)



5. ASPECTS DE LA CONDUITE PAR PUBLIC D'INTÉRÊT (PARTIES PRENANTES)

Clients

Ils constituent la base de la croissance et du maintien de notre activité. C'est pourquoi nous devons les respecter et assurer une bonne relation et une satisfaction.

Notre engagement:

- Être transparent et éthique dans nos relations commerciales.
- Maintenir la confidentialité des informations de nos clients.
- Respecter les négociations et les contrats signés.
- Maintenir l'excellence dans la fourniture de produits et de services, en cherchant à comprendre leurs besoins et, dans la mesure du possible, à les dépasser dans le contexte commercial établi.

Collaborateurs

Derrière chaque fonction, chaque poste et chaque activité exercée par le groupe Alubar, il y a des personnes qui font partie de familles, et ces familles constituent notre société. Nous considérons chaque personne qui fait partie du groupe Alubar comme un organisme vital pour la réalisation de nos activités. Nous avons donc des engagements légitimes envers tous nos employés, en restant cohérents avec nos principes.

Notre engagement:

- Maintenir la transparence et le dialogue ouvert dans toutes les relations.
- Reconnaître nos employés pour leurs efforts et leurs compétences dans l'exercice de leurs activités.
- Promouvoir le développement professionnel dans les activités dans lesquelles ils opèrent.
- Adopter les meilleures pratiques afin de promouvoir le bien-être des personnes qui composent le groupe Alubar.
- Investir du temps et des ressources dans le renforcement de la culture éthique de nos professionnels.

Communauté et société

Nous basons nos activités sur les impacts positifs et négatifs qu'elles ont sur les lieux où nous opérons. La recherche du bien-être et du développement des communautés dans lesquelles nous opérons est une constante pour nous permettre d'avoir des relations harmonieuses avec la société.

Notre engagement:

- Mener nos activités en tant qu'entreprises responsables du développement et du progrès de la société.
- Rechercher les possibilités d'améliorer nos processus afin de maximiser les impacts positifs identifiés.
- Adopter des mesures de prévention et de remédiation pour minimiser les impacts négatifs causés par nos activités.
- Investir dans des projets de développement social, économique et culturel dans les communautés qui, selon nous, en ont le plus besoin.



- Respecter les engagements juridiques et les réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Concurrents

Nous avons un respect total pour nos concurrents et nous pensons que c'est une façon de contribuer à l'amélioration d'un marché sain. Nous accordons une grande importance à l'éthique et à la concurrence loyale dans toutes nos relations d'affaires, en maintenant la confidentialité nécessaire pour donner à nos clients la certitude que nous élaborons nos propositions avec l'indépendance nécessaire pour mieux les servir.

Notre engagement:

- Respecter la législation antitrust et la politique de concurrence du Groupe Alubar.
- Garder les questions stratégiques sous la confidentialité nécessaire vis-à-vis de nos concurrents.
- Respecter l'image de nos concurrents, en ne commentant ni ne diffusant aucune rumeur à leur sujet.
- Élaborer nos propositions commerciales sur la base de projections stratégiques internes, sans tenir compte de la situation financière et économique de nos concurrents.

[*En savoir plus sur notre Politique Anti-Corruption*](#)

Fournisseurs

L'excellence de nos produits et services est directement liée aux partenariats que nous établissons avec nos fournisseurs. Nous apprécions les relations solides et stables, en tenant compte de l'engagement de nos partenaires quant à l'intégrité, la qualité et la ponctualité de leurs livraisons. Le Groupe Alubar ne tolère pas les pratiques illicites et maintient l'impartialité dans ses négociations.

Notre engagement:

- Respecter les parties avec lesquelles nous sommes en relation, avec la même intégrité et la même transparence que celles que nous attendons également.
- Pratiquer la libre concurrence, en menant le processus d'achat ou de passation de marchés de services avec honnêteté et sans conflits d'intérêts.
- Privilégier les fournisseurs qui ont prouvé leur responsabilité vis-à-vis des législations applicables et qui maintiennent la durabilité de leurs entreprises sur la base de l'éthique et de l'intégrité.
- Respecter les négociations et les contrats signés.

[*En savoir plus sur notre Code de Conduite pour les Tiers*](#)
[*En savoir plus sur notre Politique de Diligence Raisonnable*](#)
[*En savoir plus sur notre Politique de Conflits d'Intérêts*](#)

Secteur public

Notre relation avec le gouvernement repose sur les piliers de la transparence et du contrôle. Nous interagissons avec des agents ou des secteurs publics en fondant nos activités sur le respect de la loi brésilienne 12.846/2013 (communément appelée "loi anti-corruption") et des



directives des organismes de réglementation et d'inspection, en étendant notre conduite dans des unités nationales et internationales.

Notre engagement:

- Se conformer strictement aux exigences de la loi anti-corruption dans toutes les relations avec le gouvernement, qu'elles soient de nature commerciale ou qu'il s'agisse d'interactions quotidiennes (au niveau fédéral, étatique ou municipal).
- Être droit, honnête et transparent dans toutes les relations avec le secteur public.
- Ne tolérer aucun type de corruption, directe ou indirecte, pratiquée par un employé ou un tiers agissant au nom du Groupe Alubar.
- Signaler aux autorités compétentes, en s'appuyant sur un avis juridique et avec l'aide du Service de Conformité, en faisant preuve de bonne foi et en évitant ou en atténuant les conséquences éventuelles, les cas d'identification avérée d'actes illicites criminels et/ou administratifs impliquant le Groupe Alubar et/ou des agents ou organismes publics, en respectant les garanties légales et constitutionnelles prévues par la législation.

[Découvrez notre Politique de Relations avec les Agents et le Secteur Public.](#)
[En savoir plus sur notre Politique Anti-Corruption](#)

La Presse

La presse est un allié de poids dans le processus d'externalisation de l'image du Groupe Alubar auprès des parties prenantes. Nous pensons qu'une bonne image se construit sur un comportement éthique et exemplaire. À cette fin, nous nous engageons à fournir des informations compréhensibles et véridiques.

Notre engagement:

- Garantir la fiabilité et la transparence des informations transmises aux médias.
- S'assurer que tous les commentaires, déclarations ou prises de position au nom du Groupe Alubar ne sont faits que par le personnel autorisé.

Actionnaire

Les actionnaires déterminent les politiques et les directives à appliquer par le Groupe Alubar, y compris la conduite éthique.

Notre engagement:

- Réaliser des activités de manière à maintenir la durabilité économique/financière du Groupe Alubar.
- Agir afin d'éviter que les entreprises du Groupe Alubar ne soient exposées à des risques liés au marché, aux finances et à la justice du travail, en préservant toujours notre activité.



6. COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Le Comité d'éthique du Groupe Alubar est un organe indépendant, de nature consultative et permanente, composé de 7 (sept) membres, comme spécifié ci-dessous :

- Représentant du Conseil d'Administration
- Représentant du Comité d'Audit
- Conseil d'Administration - Alubar Metais e Cabos
- Représentant du Service Industrielle
- Représentant du Service de Conformité
- Représentant Légal
- Représentant du Département des Ressources Humaines

Les principales responsabilités du Comité d'Éthique sont d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses fonctions :

- a) Pour avoir respecté les exigences décrites et divulguées dans le code de conduite éthique du Groupe Alubar.
- b) Pour la réception, l'analyse et le traitement des dénonciations gérées par le Canal Éthique, en respectant les empêchements qui peuvent caractériser les conflits d'intérêts prévus dans les politiques du programme d'intégrité du Groupe Alubar.
- c) Demander, si nécessaire, les services du service d'audit interne ou d'un cabinet d'audit indépendant pour aider au processus de décision.
- d) L'engagement, si nécessaire, des services d'investigation de la plainte par une société externe et indépendante.

Le Comité a l'obligation de rapporter tous les procès-verbaux des réunions (ordinaires et extraordinaires) au Conseil d'Administration et a également d'autres devoirs et responsabilités :

- e) Veillez aux intérêts de l'organisation dans le cadre de ses attributions.
- f) S'assurer que le Conseil d'Administration est informé des questions susceptibles d'avoir un impact significatif sur les conditions financières et les activités du groupe.
- g) Conseiller le Service de Conformité sur les décisions stratégiques qui ont un impact significatif sur le Programme d'Intégrité.
- h) Apprécier les rapports publiés par les organismes de réglementation.
- i) Garder sous le sceau de la confidentialité tous les faits, comportements et informations reçus et constatés, ainsi que les sujets mis à l'ordre du jour lors des réunions.

La participation des membres au Comité d'Éthique ne garantit pas la stabilité, une rémunération supplémentaire ou toute autre forme d'avantage.



7. CANAL ETHIQUE

Le Groupe Alubar estime que l'efficacité d'un Programme d'Intégrité n'est réelle qu'avec la participation inconditionnelle de toutes les personnes qui composent nos entreprises. Ainsi, il est de la responsabilité de chaque employé de se conformer à la conduite explicitée dans ce Code, ainsi qu'aux politiques internes et aux lois auxquelles nous sommes soumis.

Lorsqu'il constate des situations qui caractérisent une violation des comportements prévus par le présent code, l'employé doit les signaler afin d'aider l'entreprise à créer un environnement plus honnête. Les situations peuvent être présentées au manager immédiat, qui s'engage à propager les préceptes de ce Code à son équipe. Et si le plaignant ne se sent pas à l'aise, il peut contacter le Service de Conformité par téléphone au +55 91 3322-7212 ou +55 (91) 99164-8655, et par e-mail à compliance.alubar@alubar.net, ou en personne.

Si l'employé préfère signaler des situations ANONYMEMENT, il peut le faire par le biais du Canal Éthique, qui est géré par une société indépendante avec des normes élevées de sécurité et de confidentialité des informations, selon les méthodes ci-dessous :

-  Brésil: 0800 900 9098
EUA/Canada: 1 (800) 870-3866
Autres pays: +555123132309
-  ethics.alubar@contatoseguro.com.br
-  www.contatoseguro.com.br/alubar

Toutes les informations concernant le rapport ne seront accessibles qu'au comité d'éthique, qui a la responsabilité éthique de maintenir la confidentialité des informations reçues. Si le manifestant souhaite que son identité soit révélée (uniquement au comité d'éthique), il doit exprimer clairement dans sa manifestation qu'il souhaite être identifié.

Le Groupe Alubar GARANTIT que ses employés, ou des tiers, ne subiront AUCUNE forme de représailles ou d'intimidation pour avoir agi de bonne foi en faisant un rapport.

[Découvrez notre Politique d'Utilisation du Canal Éthique](#)



8. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les doutes ou les questions sur l'interprétation, la portée ou les procédures concernant toute question à traiter en relation avec le présent Code, les Politiques ou le Programme d'Intégrité du Groupe Alubar doivent être partagés avec le Service de Conformité qui dirigera les questions vers les secteurs et instances spécifiques, si nécessaire.

Le Service de Conformité est responsable de la coordination du Programme d'Intégrité, et est également chargé de proposer au Comité d'Éthique et au Conseil d'Administration des recommandations pour son amélioration, en vue de sa mise à jour permanente.

Le respect de ce code peut donner lieu au traitement des données personnelles des employés et des tiers.

Par conséquent, le Groupe Alubar s'engage à garantir la sécurité des données personnelles traitées, en les utilisant uniquement à des fins spécifiques, ainsi qu'à protéger les données conformément à la loi générale de protection des données et à la Politique de Confidentialité du Groupe Alubar.

Nous terminons ce document en renforçant le fait que VOUS êtes le seul responsable de l'éthique dans le Groupe Alubar et dans la société à laquelle vous appartenez. N'attendez pas des autres qu'ils fassent ce qui est juste.

Être éthique est une question de décision. Faites le bon choix !



GROUPE ALUBAR

**CODE DE CONDUITE
ÉTHIQUE**

Page : 14/16
Révision : 03
Date : 10/09/2021
Émetteur : Conformité

9. DÉCLARATIONS

Je déclare à toutes fins utiles avoir reçu, lu et compris le Code de Conduite Éthique du Groupe Alubar. J'ai été formé par le Service de Conformité sur son contenu et je suis conscient de mon devoir de le respecter dans son intégralité.

Je suis conscient(e) que le non-respect des directives énoncées dans le présent document fera l'objet d'une évaluation de la part de l'entreprise et/ou de l'organisme de réglementation, et sera soumis(e) à des mesures disciplinaires administratives, civiles, professionnelles et pénales.

Nom complet

CPF

Unité

Inscription

Lieu, date.

Signature



10. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Afin de garantir la transparence de nos actions, il est nécessaire de connaître les situations qui peuvent entrer en conflit avec les intérêts du Groupe Alubar.

Nous comptons sur votre engagement pour nous positionner sur les situations qui peuvent être comprises comme un conflit d'intérêts, afin que nous puissions prendre des mesures qui soient en accord avec les stratégies du Groupe, et avec notre Code de Conduite Éthique, en sauvegardant harmonieusement l'intégrité de notre entreprise et de nos employés.

Relations avec les agents publics :

- Occupez-vous, ou avez-vous occupé au cours des 6 (six) derniers mois, des fonctions publiques directes ou indirectes ? () Oui () Non

DESCRIRE :

Poste : _____

Entité publique : _____

Période : _____

- Avez-vous des parents au premier ou au second degré (conjoint, parents, enfants, frères, sœurs, grands-parents, oncles) qui agissent directement en tant qu'agent public ? () Oui () Non

DESCRIRE :

Degré de parenté : _____

Nom : _____

Poste : _____

Entité publique : _____

- Avez-vous des relations étroites avec des agents publics (d'un organisme public ou d'une société d'économie mixte) qui occupent des postes à pouvoir décisionnel ? () Oui () Non

DESCRIRE :

Relation : _____

Nom : _____

Poste : _____

Entité publique : _____

- Occupez-vous ou avez-vous occupé une fonction au sein d'un parti politique, êtes-vous candidat à un poste politique ou avez-vous une relation avec une personne politiquement exposée ? () Oui () Non

DESCRIRE :

Nom : _____

Parti politique : _____

Poste : _____

Relation : _____

Relations avec les employés

- Avez-vous des parents ou des personnes avec qui vous avez une relation affective au sein du Groupe Alubar ? () Oui () Non

DESCRIRE :

Degré de parenté : _____



Nom : _____
Poste : _____

Relations avec des tiers, des entreprises ou des concurrents.

- Avez-vous un lien de parenté avec des tiers qui ont une relation commerciale quelconque avec le Groupe Alubar ? () Oui () Non

DESCRIRE :

Degré de parenté : _____

Nom : _____

Entreprise : _____

Poste : _____

- Êtes-vous un partenaire, un actionnaire, un membre du Conseil d'Administration, un dirigeant, un négociateur ou un représentant commercial d'entreprises qui sont en concurrence ou ont une relation commerciale avec le Groupe Alubar ?

DESCRIRE :

Entreprise : _____

CNPJ : _____

Poste : _____

- Avez-vous des parents qui occupent des postes de décision dans des entreprises qui, même si elles ne sont pas concurrentes ou en relation directe avec le groupe Alubar, peuvent générer des conflits potentiels étant donné la fonction que vous exercez dans le groupe ?

DESCRIRE :

Degré de parenté : _____

Nom : _____

Entreprise : _____

Poste : _____

SIGNATURE: _____